

Association COLEGRAMME
 Complexe « Les Tuileries » Salle Gatien
 - 80, Grand'Rue 67190 STILL

PERISCOLAIRE DE GRESSWILLER

BULLETIN DE RESERVATION MENSUELLE

Un bulletin par enfant

Responsable :

Mairie de Gresswiller

03.88.50.00.29

mairie@gresswiller.fr

Périscolaire : 06.72.25.43.57

Périscolaire.gresswiller@gmail.com

Mois de : **MAI 2019**

à retourner pour le : **mardi 30 avril 2019** **DERNIER DELAI !**

dans la boîte aux lettres du périscolaire devant l'école élémentaire de Gresswiller ou directement à l'animatrice.

Toute demande faite après la date demandée ne sera plus prise en considération.

Je soussigné(e) _____ déclare commander les repas et/ou inscrire à l'accueil du soir

Mon enfant : _____ Classe : _____

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	06-mai	07-mai	09-mai	10-mai	13-mai	14-mai	16-mai	17-mai	20-mai	21-mai	23-mai	24-mai
Cantine : 11h30 à 13h30 9 € / jour / enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir : 16h00 à 18h30 6 € / jour / enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	27-mai	28-mai		
Cantine : 11h30 à 13h30 9 € / jour / enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Soir : 16h00 à 18h30 6 € / jour / enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

TOTAL DU MOIS : _____ €
 à régler par chèque à COLEGRAMME ou en espèces.
 Paiement à déposer dans la boîte aux lettres devant l'école
 élémentaire à l'issue de la période de garde après réception de la
 facture.

IMPORTANT : pour des raisons d'organisation, il ne sera plus possible d'annuler la garde de midi en cours de semaine. Sauf si annulation pour raison médicale concernant l'enfant et non un parent (certificat médical au nom de l'enfant à fournir). Si vous souhaitez annuler une garde du soir, il faudra le faire au plus tard la veille.

Les frais de repas s'élèvent à 4,37€.

Date :

Signature :